

COMMUNE DE VIUZ EN SALLAZ  HAUTE-SAVOIE	Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUILLET 2026
--	--

Conformément aux articles L.2121-12 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, l'an deux mille vingt-six, le trente juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-trois juillet 2026 s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : Pascal POCHAT-BARON,
Véronique DROUET NOVEL, Francis GOY, Sébastien PELLET, Laëtitia SECCO, Pierre VALENTIN, Véronique ALEXANDRE
Gauthier AIGLOZ, Nadine BROISIN, Valérie BRUNA BLEICHNER, Monique COCOLOMB, Christophe COPCHARD, Carole GAVARD MOLLIARD, Nadia LAOUFI, Martial MACHERAT, Gérard MILESI, Roselyne VIOLLET, Zénaïde MONTESINOS, Michel STAROPOLI

Absents représentés :

Gérald VIGNY (procuration à Pascal POCHAT-BARON), Paul GIRARD (procuration à Laëtitia SECCO), Éric COULON (procuration à Sébastien PELLET), CENCI Antoine (procuration à Gauthier AIGLOZ), Florian GRANGE (procuration à Christophe COPCHARD), Isabelle PILLET (procuration à Monique COCOLOMB)

Absents excusés :

Florence PIERRE, DEVESA Marie

Nombre de membres en exercice : 27 Présents : 19 Représentés : 6 Votants : 25
--

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Laëtitia SECCO est élue secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

D2026-095 – Acquisition parcelle D1588 - Sevraz

Rapporteur : Pascal POCHAT-BARON

Vu l'article L.2241-1 du CGCT,

Vu la réponse ministérielle - Sénat n°03975 du 20 août 2015,

Considérant que la commune a reçu une proposition d'achat de la parcelle D1588 d'une surface de 2.414m² au prix de 1€/m²,

Considérant que la situation de la parcelle démontre un intérêt à l'acquisition en vue d'une réserve foncière compte tenu des parcelles communales voisines,

Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle D1588 d'une surface de 2.414m² au prix de 1€/m².

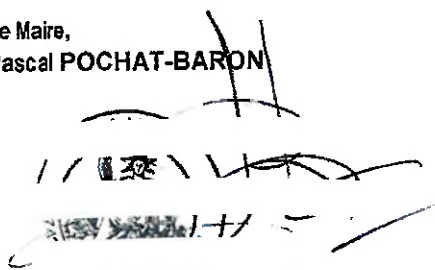
Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle D1588 d'une surface de 2.414m² pour un montant de 2.414€
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux opérations d'acquisition
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte administratif
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

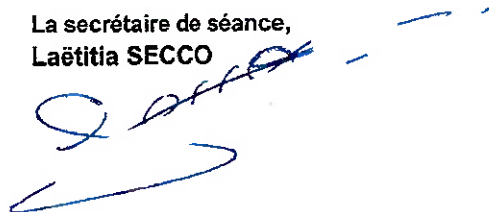
VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré
 Les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour Extrait conforme

Le Maire,
 Pascal POCHAT-BARON



La secrétaire de séance,
 Laëtitia SECCO



Certifié exécutoire
 Télétransmission sous-préfecture le
 Publication en ligne le
 Pour le Maire et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,
 Stéphane COCHARD